



Livret d'accueil

Visite en présence d'un tiers

inalta 
ACTION ÉDUCATIVE & SOCIALE



Vos enfants sont accueillis dans une famille d'accueil / dans un lieu de vie du département de la Sarthe.

Vous êtes concernés par les visites en présence d'un tiers suite à une décision du magistrat et/ou un accueil provisoire.

Dans un cadre apaisant et neutre, le service a pour objectif de permettre à votre enfant de vous rencontrer et ainsi de maintenir ou de créer un lien.





Je suis parent et je
viens rencontrer mes
enfants.

Est-ce qu'il y aura d'autres familles ?

Le service des visites en présence d'un tiers se situe dans le même local que Point Soleil 72.

Une espace vous sera réservée.

Où se dérouleront les visites avec mes enfants ?

Les visites se feront soit dans nos locaux au Mans, soit dans un lieu au plus proche de chez vous, soit à votre domicile si cela est ordonné par le juge.

L'utilisation des portables, loin de nous l'idée de vous couper du monde, est à utiliser de manière raisonnable afin de profiter pleinement de votre visite.

Est-ce que je serai seul(e) avec mes enfants ?

Un ou deux professionnels seront présents avec vous et vos enfants.



Quelle évolution ?

Le jugement ou l'accueil provisoire pose le cadre (rythme de visite, lieu, durée de la mesure). Au cours de celle-ci nous transmettons des éléments au référent éducatif de l'ASE.

L'ASE peut proposer au Juge des Enfants la poursuite, l'aménagement ou la suspension du droit de visite.

La famille d'accueil sera présente ?

L'assistant familial dépose vos enfants, après il n'est plus présent dans les locaux

La fin du dispositif

Nous adressons une note à l'ASE. Nous ferons une lecture de son contenu. Cette note rend compte du déroulement des rencontres.



Je suis mineur et je viens voir mon parent.



Qui décide ?

Le Juge des Enfants ou le contrat signé lors de l'accueil provisoire.

Tu peux venir avec tes affaires : un jeu, un ballon, ton doudou, ce que tu as fait à l'école...

Tu es déjà venu visiter les lieux et rencontrer un intervenant. Maintenant, les visites commencent...

Tu peux t'installer avec ton parent dans la salle de jeux et la cuisine, pour jouer, lire, discuter, prendre le goûter.

L'utilisation des portables, loin de nous l'idée de te couper du monde. C'est à toi de t'entendre avec ton parent et dans tous les cas, de l'utiliser un petit peu.

N'hésite pas à poser toutes les questions qui te préoccupent aux intervenants.

Les visites sont des moments pour toi et ton parent. L'assistant familial chez qui tu vis ne reste pas pendant la visite, il revient te chercher à la fin de la rencontre.

Les intervenants sont là pour t'accompagner avec ton parent pendant la visite.

Nous ne racontons pas les visites à ta famille d'accueil, c'est à toi de voir ce que tu as envie de partager avec elle.

C'est votre moment ensemble.

Un peu avant la fin de la visite, c'est le moment de ranger. Puis, il est temps de vous dire au revoir et de rentrer dans ta famille d'accueil.





Visite en présence d'un tiers : 28, rue Albert Einstein - 72000 LE MANS
Tel : 02 57 22 91 11 - Mail : vept@inalta.fr